

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/147

Objet : Motion pour que les moyens nécessaires soient donnés par la Région Ile-de-France, IDFM et TISSE pour assurer le service public des transports en direction de la population de Grand Paris Sud dans le cadre de la DSP n°23

Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 15 mai 2025, se sont réunis au nombre de 21, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

* Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°1

** Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°1

*** Arrivées à 18h47 avant le vote du point n°1

****A quitté la séance à 21 h 00 en confiant son pouvoir à S. Raffalli avant le vote du point n°11

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils***, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier***, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nejla Toptas*, José Peres, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Gilles Melin, Annabelle Mallet à Fabrice Deraedt, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani jusqu'à son départ à 21h puis à Noureddine Siana, Pierrick Brousseau à Véronique Gauthier, Christian Amar Henni à José Peres, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
21 mai 2025
DÉLIBERATION
N°2025/147

Objet : Motion pour que les moyens nécessaires soient donnés par la Région Ile-de-France, IDFM et TISSE pour assurer le service public des transports en direction de la population de Grand Paris Sud dans le cadre de la DSP n°23

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation de service public DSP n°23 d'Ile-de-France Mobilités, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024, confiant à la société Keolis Tisse l'exploitation du réseau de bus desservant l'Ouest de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 14 mai 2025,

CONSIDERANT les problèmes récurrents rencontrés par les usagers du réseau de bus Evry Centre Essonne quant à la qualité de service et au défaut de communication depuis la mise en œuvre de la DSP 23 ; difficultés remontées auprès des élus du territoire par le biais de courriers, d'interpellations sur les réseaux sociaux ou lors de réunions publiques,

CONSIDERANT qu'un plan d'actions visant à résorber les dysfonctionnements d'exploitation du réseau a été initié par l'Agglomération Grand Paris Sud et mis en place au début de l'année 2025 par Ile-de-France Mobilités et Keolis Tisse ; celui-ci consistant à : augmenter de 50% la capacité de maintenance par l'extension des horaires de l'atelier 23h/24 et le samedi ; mettre à disposition par Ile-de-France Mobilités 16 bus articulés rénovés depuis mi-février 2025 (en plus des 18 véhicules déjà redéployés par Keolis) ; acquérir en urgence 20 véhicules neufs pour le dernier trimestre 2025,

CONSIDERANT que bien qu'ayant produit des effets positifs, ce plan d'actions demeure insuffisant au regard des difficultés significatives encore rencontrées par les usagers,

CONSIDERANT que dans ce contexte, la Ville de Ris-Orangis s'associe à l'Agglomération Grand Paris Sud pour demander à la Région Ile-de-France, à Ile-de-France Mobilités, ainsi qu'à Keolis Tisse de tout mettre en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements d'exploitation dont pâtissent au quotidien les usagers du réseau,

2025/

CONSIDERANT que les élus resteront vigilants et mobilisés afin de rétablir le bon fonctionnement du réseau de bus de la DSP 23, dans un dialogue social apaisé, auquel ils sont, comme les habitants du territoire et les agents du réseau, très attachés,

APRES DELIBERATION

DEMANDE que soit réalisé un audit visant à s'assurer d'une part, de la capacité technique de l'opérateur à prendre en charge ses missions (matériel roulant, capacité des centres de maintenance...), et d'autre part de la conformité des processus, et des résultats par rapport aux prescriptions contractuelles et engagements pris par Keolis Tisse auprès d'Ile-de-France Mobilités.

DEMANDE que soit mises en place une communication et une information des usagers à la mesure d'un service public de qualité, avec :

- Une information usagers en temps réel pour annoncer les horaires et prévenir des aléas de service,
- Une communication claire, grand public, sur le plan d'actions et sur son calendrier d'application,
- Un numéro de téléphone / une adresse e-mail de contact info usagers.

DEMANDE que soit étudiée et mise en place une régulation de proximité alors que cette régulation est effectuée aujourd'hui loin du territoire, depuis Saint Denis (93), par du personnel connaissant peu le territoire de la DSP 23 ; que soit étudiées les demandes de modification de certaines dessertes ; et qu'un nombre suffisant de bus soit mis à disposition pour assurer le service contractuel et ceci jusqu'à la mise en service du Tzen4 et la livraison de bus nécessaires.

DEMANDE que l'opérateur Keolis Tisse rende compte chaque mois des avancées du plan d'actions devant les élus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

ADOPE A L'UNANIMITE

Le caractère exécutoire de cet acte :

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Stéphane Raffalli

le : 26 MAI 2025

Maire de Ris-Orangis

Publié le : 26 MAI 2025

Conseiller départemental de l'Essonne

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :

STEPHANE RAFFALLI

Le 26/05/2025 à 13:21

